

Mise en place de l'extinction



Remplacement des horloges



Délibération du conseil municipal



Arrêté du maire fixant les horaires



Mise en service et information



Bilan et valorisation de la démarche



Extinction prévue de 23h à 6h

Prochainement ...dès la réalisation
du changement des horloges

Quelques chiffres

4200 heures c'est la durée annuelle de l'éclairage public pour une nuit complète.

1600 heures c'est la durée annuelle de l'éclairage avec une extinction de 7h par nuit

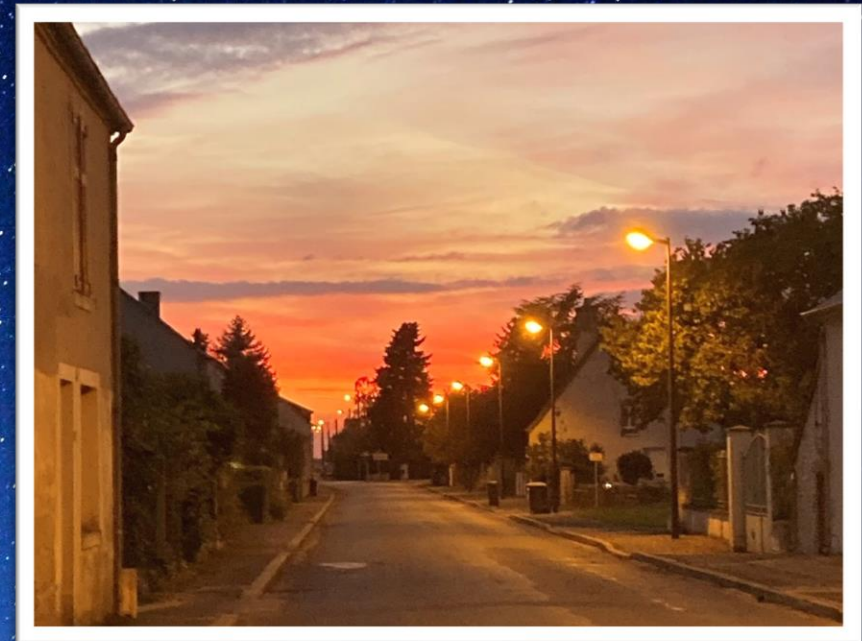


Le petit bulletin
de
FARGES-en-Septaine

Edition Spéciale

Extinction de l'Éclairage public

Economisons l'énergie et protégeons notre nature



Pourquoi éteindre l'éclairage public une partie de la nuit ?

4 bonnes raisons



Limiter la consommation d'énergie

*Un potentiel de **40 à 75%** d'économies d'énergie est dès aujourd'hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne. (remplacement des horloges)*



Réaliser des économies budgétaires

*Eteindre notre éclairage public durant 7h permettrait une économie minimum de **45%***



Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique.



Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine.

L'alternance jour/nuit est essentielle pour l'homme. L'être humain a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Ce rythme doit être respecté.

Bon à savoir :

L'extinction de l'éclairage public n'a aucune incidence sur la hausse de la criminalité et de la violence (80% des vols et agressions ont lieu en plein jour) de plus les automobilistes ont tendance à réduire leur vitesse en traversant le village.